



## AVIS DE COURSE

### *Trophée Ispe - J70*

Yacht Club Ispe Biscarrosse (YCIB)  
Grade 5A  
Série : J /70  
Du vendredi 13 au dimanche 15 mai 2022  
5366 route des lacs  
40600 - BISCARROSSE

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- les règlements fédéraux
- les règles de classe

#### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- Les IC seront affichées selon les prescriptions fédérales.
- Les IC seront disponibles en version électronique à partir du vendredi 13 Mai 2022 sur la page d'accueil du site internet [www.ycib.fr](http://www.ycib.fr)

#### 3. COMMUNICATION RADIO [DP]

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe J/70 à jour de leur cotisation à la classe J/70 et, régulièrement inscrits au plus tard le 2 Mai 2022 sans pénalité et après le 2 mai avec pénalité (cf chapitre 5)

4.1.2 Un formulaire d'inscription est disponible sur le site [www.ycib.fr](http://www.ycib.fr), il doit être rempli et renvoyé par voie électronique à l'adresse : [inscriptionj70@ycib.fr](mailto:inscriptionj70@ycib.fr)

4.1.3 Pour tout renseignement concernant l'inscription Appel téléphonique au 0612 47 87 81

4.2 a) Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

**4.3** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits (chapitre 5)

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Prestations	Droits d'inscription jusqu'au 2 Mai 2022	Droits d'inscription après le 2 mai 2022
Inscription (*) (**)	200 Euros	250 Euros

*Le paiement se fera par Virement bancaire en précisant le numéro de voile( FRA xxxxJ7) du bateau, le nom et prénom du skipper*

*(\*) inclus le grutage et 4 repas pour le diner du 14 Mai.*

*(\*\*) Il sera possible de laisser le bateau sur sa remorque sur le parking du club avant et après l'épreuve en précisant sur le formulaire d'inscription la date d'arrivée et la date de départ*

## 6 PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Non prévues

## 8. PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
13 Mai 2022	18 h	19 h
14 Mai 2022	9 h	10 h30

### 8.2 Jours de course :

Date	Type	Heure du 1er signal d'avertissement
Vendredi 13 mai	Entrainement	14h 30
Samedi 14 mai	Briefing	11 h
Samedi 14 mai	Course(s) à suivre	12 h
Dimanche 15 mai	Briefing	9 h 45
Dimanche 15 mai	Course(s) à suivre	10 h 30

**8.3** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h 00

**8.4** Le détail du programme de convivialité sera communiqué ultérieurement et en fonction des conditions sanitaires du moment

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Pas de contrainte

## 11 LIEU

L'Annexe 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique en rouge l'emplacement de la zone de course

## **12 PARCOURS**

**12.1** Les parcours seront de type construit.

Le comité se réserve la possibilité de faire courir un parcours côtier.

**12.2** Temps cible : 45 mn

## **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la **classe J70**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT**

**14.1** **2 courses devront être validées pour valider la compétition.**

**14.2 (a)** Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

**(b)** Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon de couleur rose

## **16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **17 EMBLEMES PLACE AU PORT DE ISPE**

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée à l'inscription pendant qu'ils sont dans le port (**Ponton A B ou C**).

## **18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

**18.1** Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**18.2** Les grutages seront réalisés le vendredi 13 de 09 h à 18 h et le samedi matin de 9 h à 10 h30

## **19 PROTECTION DES DONNÉES**

**19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une

surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 21 PRIX

Les prix seront distribués aux trois premiers du classement général

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Téléphone : 06 38 95 96 15

Mail : inscriptionj70@ycib.fr



### 22.1 HEBERGEMENTS:

#### HOTELS :

**Le Grand Hotel de la Plage 4 \*** (sponsor du club, bord de mer 5 km du club)

Adresse : 2 Av. de la Plage, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 82 74 00

**Logis Hôtel la Caravelle Baie d'Ispe 3\*** (bord de lac à 200 mètres du club) :

Adresse : 5314 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 82 67

#### CAMPING - BUNGALOW :

**Maguide Biscarrosse 2 \*(bord de lac à 2 km du club)**

Adresse : 870 Chem. de Maguide, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 58 09 81 90

**Slow Village 3 \*** (bord de lac à 1,5 km du club)

Adresse : 7141 Rte des Lacs, 40600 Biscarrosse

Téléphone : 05 45 91 13 65

## ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

La zone de navigation est délimitée en rouge

**ATTENTION LE VENDREDI 13 LA ZONE MILITAIRE N'EST PAS NAVIGABLE**

